

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

Séance du 13 Novembre 2018.

Sous la présidence de Monsieur BLAESS Fabien, Maire.

Convocation du 08 Novembre 2018.

Présents :

Mme SCHOHN Muriel, M. ZERR Emmanuel, M. MAGER Sébastien, adjoints.
M. BELLER Hubert, M. SUPPER Nicolas, M. ROCH Roland, Mme SOMMER Céline, M. HARANT Christophe, Mme GREVILLOT Bernadette, Mme HERZOG Sandra et M. JESSEL Frédéric et M. PIAMIAS Bernard.

Conseillers ayant donné procuration :

Mme ADAM Christelle donnant délégation de pouvoir à M. ZERR Emmanuel.
Mme BERTRAND Virginie donnant délégation de pouvoir à M. BLAESS Fabien

Ordre du Jour :

- Ouverture de la séance par Monsieur le Maire.
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 09 Octobre 2018.
- Adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »
- Programme d'investissements / Retour d'information sur les travaux en cours.
- Affaires financières.
- D'une réunion à l'autre.
- Divers et informations.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H45mn, et souhaite la bienvenue à l'ensemble des conseillers municipaux.

71/2018 Désignation de la secrétaire de séance.

Sur proposition du Maire, à l'unanimité, Madame Edith SIMON a été désignée comme secrétaire de séance.

72/2018 Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 09/10/2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09/10/2018 est adopté, à l'unanimité, dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature, sauf à préciser une erreur matérielle, à savoir que Monsieur HARANT Christophe était absent, représenté par Monsieur BLAESS Fabien.

73/2018 Adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics ».

Soucieux de moderniser leurs achats publics et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, la région Grand-Est, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la ville et la communauté urbaine de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) dédiée à la passation des marchés publics. Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 pour l'ensemble de ces sept collectivités et produit déjà des résultats encourageants.

En tant que guichet unique offert aux entreprises et notamment aux PME, la plateforme « Alsace Marchés Publics » a vocation à accroître le rayonnement de la commande publique alsacienne. C'est pourquoi, après décision des élus des sept collectivités a été décidé l'ouverture de la plateforme à l'ensemble des collectivités alsaciennes.

A compter du second semestre 2013, la plateforme a été ouverte gratuitement, par délibérations concordantes des membres fondateurs, à de nouvelles collectivités (communes, intercommunalités d'Alsace). Celle-ci est désormais utilisée par plus de 10 000 entreprises et 250 collectivités alsaciennes.

Le Département du Haut-Rhin assure la coordination du groupement de commandes à compter du 1^{er} septembre 2017. L'adhésion se fait par approbation d'une convention qui prendra fin à l'échéance du marché en cours avec la société qui héberge et maintient la plateforme, à savoir jusqu'au 31 août 2019. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré : à l'unanimité des membres présents et deux procurations ,

- approuve la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » figurant en annexe.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.
- autorise Monsieur le Maire à signer la charte d'utilisation.

74/2018 Programme d'investissements.

❖ ONF : Bilan 2018

Le Maire signale que suite à maladie, des coupes pour un volume de 83,93 m³ ont du être réalisées d'urgence par l'ONF. Le résultat financier de cette opération serait proche de l'équilibre.

❖ ONF : Travaux d'exploitation et état prévisionnel des coupes 2019.

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal le programme des travaux d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes de bois de l'exercice 2019 suivant :

Estimations sur bases ONF :

Recettes brutes (vente de bois 111 m3) :	27 580,00 € HT
Dépenses d'exploitation : (abattage, façonnage et débardage	9 570,00 € HT
Soit un solde positif net prévisionnel de	18 010,00 € HT.

Se rajoute le programme des travaux d'encadrement estimés à 1 520,00 € HT. (travaux préalables à la régénération, dégagement manuel des régénérations naturelles, matérialisation des lots de bois de chauffage).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- accepte le programme des travaux d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes 2019, y compris les éléments financiers qui s'y rapportent,
- accepte le devis d'encadrement des travaux O.N.F.
- autorise le Maire à signer tout document lié à la réalisation de ces opérations.

❖ Subvention de l'Etat au titre de la DETR et/ou de la DSIL 2019 : Ecole

Le Maire explique que dans le cadre de la rénovation thermique, il est envisagé de remplacer les portes et fenêtres vétustes du caveau de l'Ecole.

Entendu les explications du Maire,

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte l'opération de remplacement des fenêtres et des portes au caveau de l'Ecole,
- accepte le devis OXYGEN Fermetures – DINSHEIM sur BRUCHE pour un montant de 11 484,82 HT soit 13 781,79 € TTC.
- approuve le plan de financement tel que défini ci-après :

<i>Rénovation thermique : remplacement des fenêtres et portes à l'école de Dangolsheim – Coût : 11 484,82 Euros HT.</i>		
Au titre de la Subvention d'Etat	4 593,93 Euros	40,00 %
Commune	6 890,89 Euros	60,00 %
TOTAL	11 484,82 Euros	100,00 %

- charge le Maire de déposer un dossier de subvention au titre de la DETR et/ou de la DSIL 2019, auprès des services de l'Etat,
- l'autorise à déposer au nom de la commune une déclaration préalable relative à ces travaux,
- l'autorise à lancer toutes les procédures nécessaires ainsi qu'à signer les actes qui résultent de cette démarche.

❖ **Subvention de l'Etat au titre de la DETR et/ou de la DSIL 2019 : Club House**

Le Maire explique que dans le cadre de la rénovation thermique, il est envisagé de remplacer les portes et fenêtres avec volets vétustes du Club House (bâtiment communal).

Entendu les explications du Maire,

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte l'opération de remplacement des fenêtres avec volets et des portes au Club House,
- accepte le devis OXYGEN Fermetures - DINSHEIM SUR BRUCHE – pour un montant de 12 916,66 HT soit 15 499,99 € TTC.
- approuve le plan de financement tel que défini ci-après :

<i>Rénovation thermique : remplacement des fenêtre , volets et portes au Club House de Dangolsheim – Coût : 12 919,66 Euros HT.</i>		
Au titre de la subvention d'Etat	5 166,00 Euros	40,00 %
Commune	7 750,66 Euros	60,00 %
TOTAL	12 919,66 Euros	100,00 %

- charge le Maire de déposer un dossier de subvention de l'Etat au titre de la DETR et/ou de la DSIL 2019 , auprès des services de l'Etat,
- l'autorise à déposer au nom de la commune une déclaration préalable relative à ces travaux,
- l'autorise à lancer toutes les procédures nécessaires ainsi qu'à signer les actes qui résultent de cette démarche.

❖ **Monsieur le Maire fait un point précis sur l'ensemble des travaux en cours ou à venir prochainement.**

75/2018 Affaires financières.

❖ **Frais de voiturage.**

Monsieur ZERR Emmanuel, membre du conseil municipal, a déclaré qu'étant personnellement intéressé par l'objet de la délibération inscrite à l'ordre du jour, il n'y prendrait pas part. Il quitte son siège et sort de la salle du conseil.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de payer à Monsieur ZERR Emmanuel, 19 heures de frais de voiturage au taux horaire de 25 €, soit 475,00 €, pour la mise à disposition à la commune du tracteur avec remorque utilisés pour les travaux de salage et de sablage ainsi que divers autres travaux effectués d'avril 2017 à mars 2018.

❖ **Demande de participation : la Lettre du Maire.**

Monsieur le Maire explique au conseil que l'abonnement de la Lettre du Maire des Editions SORMAN a été renouvelé (janvier 2019 à janvier 2020) pour un montant de 769,00 € TTC et que cet abonnement est partagé avec les communes de Bergbieten et de Flexbourg.

Vu la facture N° F 1807716 du 02 octobre 2018 d'un montant de 769,00 € TTC,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (deux procurations), accepte une participation des communes de Bergbieten et de Flexbourg d'un montant de 256,33 € chacune.

❖ **Demande de subventions**

Vu la délibération du 09 octobre 2018 attribuant une subvention à la coopérative de l'école primaire du RPI d'un montant de 736,00 € pour les 46 enfants des classes CE1 et CE2/CM1 et une subvention additionnelle de 360,00 € pour les 15 enfants de Dangolsheim.

Vu l'absence d'un enfant pendant 3 jours,

Le conseil décide de diminuer de 12 € la subvention et de verser un montant de 724,00 € à la coopérative scolaire pour les 46 élèves.

Et de diminuer de 18,00 € la subvention pour les 15 enfants de Dangolsheim et de verser un montant de 342,00 € à la coopérative scolaire.

❖ **Factures.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014 statuant sur les délégations des compétences données au Maire,
- Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation permanente pour les factures suivantes :
 - **MAGER** – 67310 DANGOLSHEIM un montant de 3 800,00 € HT soit 4 560,00 € TTC pour la travaux d'évacuation et mise à niveau du caveau de l'école.
La facture est imputée en investissement au compte 21312.
 - **GERNER** – 67202 WOLFISHEIM un montant de 1 800,00 € HT soit 2 160,00 € TTC pour des travaux de signalétique Mairie et accessibilité PMR.
La facture est imputée en investissement au compte 2188.
 - **KRIEGER** – 67420 SAULXURES un montant de 2 014,56 € HT soit 2 216,02 € TTC pour des travaux d'exploitation en forêt communale de Dangolsheim.

76/2018 D'une réunion à l'autre.

Monsieur le Maire rend compte des événements significatifs suivants :

- 10/10/2018 : Réunion du SCOT à Molsheim.
- 12/10/2018 : Porte ouverte de la Maison de Services Au Public (MSAP) à Wasselonne (1 an d'existence).
- 26/10/2018 : Lancement d'une étude devant conduire à l'exploitation d'un logiciel de gestion du cimetière.
- 29/10/2018 au 02/11/2018 : Accueil à la salle de l'Ecole du Cirque œuvrant notamment pour l'association « Les enfants de Marthe » et différents EPHAD (...).
- 05/11/2018 : Retour au Maire du diagnostic « sécurité » par la société Gerner.
- 06/11/2018 : Réunion du bureau des Maires de la com. Com.
- 07/11/2018 : Réunion d'information et d'actualités diverses animée par Madame le Sous-Préfet, suivie d'une réunion SCOT.
- 08/11/2018 : Réunion Conseil d'école à Bergbieten.
- 12/11/2018 : Réunion GEMAPI.

❖ **Point particulier : Le 11 novembre 2018.**

La commune a pour habitude de regrouper les cérémonies commémoratives en une seule manifestation, celle du 7 mai au soir.

Néanmoins, la municipalité tenait à donner un relief particulier à cette célébration du centenaire de l'armistice de la « Grande Guerre » 1914- 1918. En ce sens, les habitants du village ont été destinataires d'un message du Maire qui a également déposé une gerbe en mémoire de toutes celles et ceux qui ont souffert lors de cette guerre. Les cloches ont retenti pendant 11 minutes en ce 11 novembre et, la Directrice d'École a lu le message du Maire aux enfants rassemblés le lundi après-midi devant le monument aux morts.

En cette réunion du Conseil Municipal, en présence des élus de la commune, le Maire réitère l'hommage à toutes les victimes.

77/2018 Divers et informations.

❖ **Dates à retenir**

- 24/11/2018 : Installation de la déco de Noël.
- 24/11/2018 : Soirée tarte flambée à la salle socioculturelle organisée par l'association les Gaz'L qui présente un équipage au « Rallye 4L Trophy 2019 ». La commune est partenaire de cette opération à vocation humanitaire.
- 07/12/2018 : Veillée de Noël à partir de 19H30 à la placette du Rebhoeffel.
- 16/12/2018 : Fête de Noël des aînés et du personnel communal.
- 04/01/2019 : Vœux du Maire à 19 heures à la salle socioculturelle.

❖ **Permis de construire.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des dépôts de permis de construire suivants :

DATE	NUMERO	Demandeur	Nature des Travaux
26/10/2018	PC 067 085 18 R0007	Mme HEINRICH Gaëlle 2 Rue du Village 67310 DANGOLSHEIM	Travaux sur construction existante- création d'une micro-crèche + extension des bâtiments.
13/11/2018	PC 067 085 18 R 0004 M01	Mme CHEREAU Séverine 5 Rue du Stade 67310 DANGOLSHEIM	Transformation concernant les ouvertures et non les surfaces. Façade Sud : création d'1 fenêtre type meurtrière Façade est : modification d'une porte au sous-sol en fenêtre, fenêtre de toit au comble, fermeture porte et suppression du palier, diminution de la taille de la porte fenêtre du salon. Façade Nord : modif. d'1 fenêtre en porte fenêtre.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été abordés, le Maire remercie l'assistance et clôt la séance à 21H 30 mn.

Messieurs Sébastien MAGER et Hubert BELLER invitent le Conseil au verre de l'amitié.
La prochaine réunion est fixée le 11 décembre 2018 à 19h45 mn.

Le Maire :
Fabien BLAESS.